

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2025

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la **commune de LOUIN**, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en **session ordinaire** le quatre août deux mil vingt-cinq à vingt heures trente sous la présidence de Mme GROS née NOLOT Monique, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 29 juillet 2025

Nombre de Membres en exercice : 14

Présents : 12 - Quorum : 7 - Votants : 14 – Absents : 2 – Procurations : 2

Présents : Mme NOLOT Monique, M. DIXNEUF Mathias, Mme BARIGAULT Maryse, M. DUSSUTOIR Régis, Mme POUPIN Anne-Marie, Mme ROY Laëtitia, Mme BIZERAY Martine, ~~M. BOIDRON Mickaël~~, Mme SEVERINI Françoise, Mme NIVEAU Nicole, Mme HAIE Marie-Andrée, ~~Mme CHEVALLEREAU Marina~~, Mr PICHON Laurent, Mr MORIN Pierre.

Absents: Mme Marina CHEVALLEREAU : Procuration à Mme Marie-Andrée HAIE
Mr Mikaël BOIDRON : Procuration à Mme Monique NOLOT

Secrétaire de séance : Mme Nicole NIVEAU

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et approuvé.

Ordre du jour :

- ⇒ CCAVT : Rapports annuels d'activité
- ⇒ SEVT : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau
- ⇒ Travaux d'élagage des cèdres
- ⇒ Travaux d'engazonnement du rond-point du haut du village
- ⇒ Travaux de rénovation des deux logements : signature d'avenants
- ⇒ Informations et questions diverses

Mme le Maire demande à ajouter trois délibérations :

- ⇒ Adhésion à la plateforme Interstis
- ⇒ Devis Signalétique pour terrain de jeux de l'école
- ⇒ Achat de 20 chaise d'occasion

Le conseil accepte.

~~~~~

DCM 2025-50

### **CCAVT : RAPPORTS ANNUELS : RAPPORT D'ACTIVITÉ GÉNÉRAL, DECHETS, ASSAINISSEMENT, JEUNESSE, CIAS....**

Madame le Maire présente à l'assemblée les différents rapports d'activités de 2024 concernant la CCAVT

Elle indique que ces rapports lui ont été transmis par la communauté de communes Airvaudais Val du Thouet.

Elle présente les informations contenues dans ces rapports, et précise que ceux-ci sont tenus à la disposition du public et consultables sur le site cc-avt.fr.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 5 août 2025  
Publication le 5 août 2025*

**DCM 2025-51     SEVT : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU**

Madame le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activités de 2024 sur le prix et la qualité du service public eau potable.

Elle indique que ce rapport lui a été transmis par le SEVT.

Elle présente les informations contenues dans ce rapport, et précise que celui-ci est tenu à la disposition du public.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 5 août 2025  
Publication le 5 août 2025*

**DCM 2025-52     TRAVAUX D'ÉLAGAGE DES CÈDRES**

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a demandé deux devis pour des travaux d'élagage des cèdres situés près de la mairie.

Le devis proposé par ALBI de Bressuire s'élève à 2 600.00 € HT, celui proposé par Simon MORTEAU s'élève à 4 396.00 € HT.

Mme le Maire précise quant à ce devis plus élevé, que celui-ci comprend une analyse complète arbre par arbre pour une protection optimale de ces arbres dans l'avenir.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **Accepte** de réaliser les travaux d'élagage des cèdres.

⇒ **Accepte** le devis de 4 396.00 € HT proposé par Simon MORTEAU..

⇒ **Mandate** Mme le Maire pour signer le bon de commande.

Cette dépense sera réglée en section de fonctionnement – article 61521.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 5 août 2025  
Publication le 5 août 2025*

**DCM 2025-53     TRAVAUX D'ENGazonnement DU ROND-POINT DU HAUT DU VILLAGE**

Mme le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a sollicité un devis pour l'aménagement du rond-point du haut du village.

Ce devis comprend d'une part l'évacuation des graviers et d'autre part l'engazonnement.

Il s'élève à la somme de 3 420.00 € HT.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Accepte de réaliser les travaux tels que prévus pour le prix de 3 420.00 €  
Mandate Mme le Maire pour signer le bon de commande.

Cette dépense sera prélevée sur le budget de 2025, section d'investissement - Article 2151

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 5 août 2025  
Publication le 5 août 2025*

**DCM 2025-54    TRAVAUX DE RÉNOVATION DES DEUX MAISONS D'ÉCOLE  
LOT N° 1 : SIGNATURE D'UN AVENANT**

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que certains travaux concernant la rénovation des deux maisons d'école (Lot 1 : Couverture tuile – Zinguerie - isolation) n'ont pas été suffisamment prévus.

Il en résulte deux avenants positifs.

|                                      |                       |
|--------------------------------------|-----------------------|
| <b>Marché initial .....</b>          | <b>36 613.03 € HT</b> |
| <b>Avenant N° 1 Plus value .....</b> | <b>1 475.00 € HT</b>  |
| <b>Avenant N° 2 Plus-value .....</b> | <b>327.05 € HT</b>    |
| <b>Nouveau marché .....</b>          | <b>38 415.08 € HT</b> |
|                                      | <b>42 256.59 TTC</b>  |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

**ACCEPTE** les avenants ci-dessus désignés.

**MANDATE** Mme le maire pour les signatures.

Cette dépense est inscrite au budget d'investissement de l'année 2025 – article 2132 – opération 38 – N° d'inventaire 602 et 603

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 5 août 2025  
Publication le 5 août 2025*

**DCM 2025-55    ADHESION PLATEFORME INTERSTIS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.452-38, L.452-40 et L.452-44 ;

Madame le Maire explique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres (CDG79), au-delà du champ d'intervention de ses missions institutionnelles, a lancé dès 2022, en partenariat avec l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79), un Plan d'actions « *Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres* ».

Pour rappel, ce Plan d'actions comprend 4 axes distincts : FORMER – SOUTENIR – OUTILLER – VALORISER. De nombreux projets et réalisations ont pu voir le jour autour de ce métier essentiel pour nos territoires ruraux qu'est celui de secrétaire général de mairie, à l'exemple de la création en septembre 2023 d'un diplôme universitaire dédié ou du recrutement d'une cheffe de projet spécifique.

S'inscrivant pleinement comme une action phare de son Plan d'actions, le CDG79 va maintenant déployer et consolider le réseau départemental des secrétaires généraux de mairie pour les communes de moins de 3 500 habitants.

Le déploiement de ce réseau départemental se fera en complémentarité avec les initiatives en place sur chaque intercommunalité. A ce titre, il s'appuiera notamment sur une plateforme logicielle INTERSTIS, autour d'espaces collaboratifs différenciés et totalement indépendants les uns des autres, avec :

- Un espace dédié au réseau départemental.
- Un espace dédié à chaque réseau communautaire.

La plateforme collaborative permettra ainsi aux secrétaires généraux de mairie d'accéder à l'espace intercommunal dont leur commune dépend, ainsi qu'à l'espace du réseau départemental des secrétaires généraux porté par le CDG79.

Pour que son Plan d'actions puisse s'inscrire dans le temps et s'ancrer sur le département, le CDG79 propose aux communes concernées un « pack adhésion » sur la base de tarifs forfaitaires annuels selon les strates de population et conformément au projet de convention ci-annexé :

- Communes de moins de 500 habitants : 100 €/an
- Communes de 500 à 999 habitants : 150 €/an
- Communes de 1 000 à 2 000 habitants : 200 €/an
- Communes de 2 001 à 3 500 habitants : 300 €/an

Considérant l'intérêt pour la commune et son secrétaire générale de mairie de bénéficier, dans le cadre du Plan d'actions « Secrétaires de mairie : un métier d'avenir dans les Deux-Sèvres », de la dynamique et des actions proposées par le CDG79, notamment autour du réseau départemental,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DECIDE :

☛ **D'ADHERER**, à compter de l'exercice budgétaire 2025, au « pack adhésion » relatif au plan d'actions « secrétaires généraux de mairie » du CDG79, dont le forfait est fixé pour 2025 au tarif de 150.00 € pour la commune ;

☛ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention d'adhésion et tous les documents afférents à ce dossier ;

☛ **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 5 août 2025  
Publication le 5 août 2025*

**DCM 2025-56    ACHAT DE 20 CHAISES D'OCCASION**

Mme le Maire informe l'assemblée que Mr le Maire de Saint-Loup-Lamairé a proposé des chaises dont il ne se sert plus. Il les propose au prix de 28 € la chaise.

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer quant à cet achat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE l'achat des 20 chaises d'occasion au prix de 28 € la chaise.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 5 août 2025  
Publication le 5 août 2025*

**DCM 2025-57    SIGNALETIQUE POUR TERRAIN DE JEUX DE L'ÉCOLE**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a sollicité un devis pour la réalisation d'un terrain de jeux pour la cour de l'école.

L'entreprise SARL TP SIGNAL 79 a proposé un devis s'élevant à la somme de 1 470.00 € HT.

Mme le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer quant à ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE les travaux ci-dessus désignés pour le prix de 1 470.00 € HT.  
MANDATE Mme le Maire pour signer le bon de commande.

Cette dépense sera prélevée en section d'investissement – article 212.

*Réception en Sous-Préfecture de Parthenay le 5 août 2025  
Publication le 5 août 2025*

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Dégradations à la salle des fêtes : Un panneau signalétique a été vandalisé + départ de feu.

Pont de Desmoulines : Une révision complète du pont est prévue en partenariat avec la Commune d'Airvault. Monsieur JOZEAU, élu à Airvault s'occupe de ce dossier.

Pot Créacyclette : Le 28 Août à 18 H 30 : Nicole, Régis, Laëtitia, Laurent, Pierre et peut-être Mathias seront présents pour le pot d'accueil de la troupe.

Demande du CLAP : L'association théâtre souhaiterait disposer de la salle des fêtes durant 4 Week-end en 2026 (au lieu de 3 en 2025). A voir avec Louin Animations. De plus, le CLAP devra établir un document attestant que l'Association a monté la scène.

Pompes à chaleur des deux maisons d'école : Prévoir un contrat de maintenance.

**Le secrétaire de séance**  
**Mme Nicole NIVEAU**

**Mme le Maire**  
**Mme Monique NOLOT**

**Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret N° 2010-783 du 8 juillet 2010)**

| N° de la délibération | Objet                                                                                                | Classement matière                   |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|
| DCM 2025-50           | <b>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE :</b><br>CCAVT ; Rapports annuels d'activités                       | 5-7 Intercommunalité                 |
| DCM 2025-51           | <b>DOMAINE DE COMPETENCE PAR THEME :</b><br>SEVT : Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau | 8-8 Environnement                    |
| DCM 2025-52           | <b>COMMANDE PUBLIQUE :</b><br>Travaux d'élagage des cèdres                                           | 1-1 Marchés publics                  |
| DCM 2025-53           | <b>COMMANDE PUBLIQUE :</b><br>Travaux d'engazonnement du rond-point du haut du village               |                                      |
| DCM 2025-54           | <b>COMMANDE PUBLIQUE :</b><br>Travaux de rénovation des deux logements : signature d'avenants        |                                      |
| DCM 2025-55           | <b>COMMANDE PUBLIQUE :</b><br>Adhésion plateforme INTERSTIS                                          | 4-1 personnel titulaire et stagiaire |
| DCM 2025-56           | <b>COMMANDE PUBLIQUE :</b><br>Achat de 20 chaises d'occasion                                         | 1-1 Marchés publics                  |
| DCM 2025-57           | <b>COMMANDE PUBLIQUE :</b><br>Signalétique pour terrain de jeux                                      |                                      |